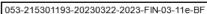
Délibération 2023-FIN-03-11



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023 Affichage: 27/03/2023

L'HUISSERIE Vivre entre Bois et Rivière Mairie de l'Huisserie Centre administratif municipal 17 place de l'éalise 53970 L'HUISSERIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

Date de convocation :

16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage : 27 mars 2023

Nombre de conseillers

Présents:19

en exercice: 27

Absents: 2

Pouvoirs: 6

Votants: 25

Secrétaire de séance : René VAUCORET

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	\boxtimes		Fabienne LEMONNIER	×	
Gwendoline BERNARD		\boxtimes	Marie-Ange MARGUERITE	\boxtimes	
Régis BOUGLÉ		\boxtimes	Nicolas MOREL	\boxtimes	
Jean-Marc BOUHOURS	\boxtimes		Maryvonne OGER	\boxtimes	
Émily CHATELLIER		\boxtimes	Chantal PLACÉ	\boxtimes	
André CHAUVIN	\boxtimes		Monique PORTIER	\boxtimes	
Anthony CIVET	\boxtimes		Claire QUINTON		\boxtimes
Noëlle DELAHAIE		\boxtimes	Éliane RENOUARD		\boxtimes
Valérie FOUCHER	\boxtimes		Stanislas SALMON		\boxtimes
Emmanuel HAMON	\boxtimes		Guylène THIBAUDEAU	\boxtimes	
Fabrice HUMEAU		\boxtimes	Jean-Pierre THIOT	\boxtimes	
Anne-Marie JANVIER	\boxtimes		Olivier TRICOT	\boxtimes	
Marc LANDSHEERE	\boxtimes		René VAUCORET		
Nathalie LE ROUX	\boxtimes				

Ont donné pouvoir : Stanislas SALMON a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER, Eliane RENOUARD a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS, Gwendoline BERNARD a donné pouvoir à Maryvonne OGER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Monique PORTIER, Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Fabienne LEMONNIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT

Absente excusée : Emily CHATELLIER Absente: Claire QUINTON

BUDGETS PRIMITIFS 2023: VOTE DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA PERRINE, DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU FOUGERAY, DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES RUISSEAUX

Annexes: Dudgets 2023 (5 documents)

Il est présenté au conseil municipal les budgets suivants :

		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	4 732 577	4 732 577
	Investissement	4 413 377	4 413 377
	TOTAL	9 145 954	9 145 954
		-	
Budget annexe Lotissement de la Perrine	Fonctionnement	3 290 586,25	3 290 586,25
	Investissement	2 215 292,06	2 215 292,06
	TOTAL 5 505 878,31	5 505 878,31	
Budget annexe Lotissement du Fougeray	Fonctionnement	1 377 487,11	1 377 487,11
	Investissement	1 500 000,00	1 500 000,00
	TOTAL	2 877 487,11	2 877 487,11

Budget annexe Production d'électricité	Exploitation	7 350,00	7 350,00
	Investissement	5 354,00	5 354,00
Production a electricite	TOTAL	DTAL 12 704,00	12 704,00
12	Exploitation	66 612 55	66 612 55
Budget annexe Lotissement des	Exploitation Investissement	66 612,55 37 707,55	66 612,55 37 707,55

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors des séances du conseil municipal du 2 février 2023 et du 9 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 mars 2023;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 voix CONTRE (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAUDEAU et Mme RENOUARD)

- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE les budgets primitifs 2023, annexés à la présente délibération concernant :
 - Le budget annexe Lotissement de la Perrine ;
 - Le budget annexe Lotissement du Fougeray;
 - Le budget annexe Production d'électricité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 voix CONTRE (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAUDEAU et Mme RENOUARD)

- ADOPTE le budget primitif 2023, annexé à la présente délibération concernant :
 - Le budget annexe Lotissement des Ruisseaux.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 27 mars 2023